



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/INS/1

Section institutionnelle

INS

Date: 14 février 2012

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux de la 312^e session du Conseil d'administration

1. Conformément aux dispositions de l'article 5.5.3 du Règlement du Conseil d'administration, les projets de procès-verbaux des différentes sections de la 312^e session du Conseil d'administration (novembre 2011) ont été affichés sur le site Web du Conseil d'administration. Les Membres disposaient d'un délai de deux semaines après l'affichage pour communiquer au Bureau (par l'intermédiaire des missions permanentes pour les membres gouvernementaux et d'ACT/EMP et d'ACTRAV pour les membres employeurs et les membres travailleurs, respectivement) les amendements qu'ils souhaitaient apporter à leur intervention. Les projets de procès-verbaux ainsi modifiés ont ensuite été affichés sur le site Web du Conseil d'administration sous le titre «Projet de procès-verbaux de la 312^e session du Conseil d'administration» et sont soumis au Conseil d'administration pour approbation au début de sa 313^e session.

Projet de décision

2. *Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux de sa 312^e session.*

Point appelant une décision: paragraphe 2